REGLEMENT INTERIEUR BACKSTAGE

Art. 1: Accompagnement des élèves
Les parents doivent impérativement accompagner leur(s) enfant(s), avant le début des cours, et venir le chercher à la fin au sein de l'école.
Les parents ou autres accompagnateurs ne sont pas admis à assister au cours de danse.
Les élèves ne peuvent en aucun cas être gardés sous la responsabilité de l'association en dehors des horaires de cours.

Art. 2 : Respect des horaires
Il est demandé de respecter les horaires de début et de fin de cours. L'accès à la salle de danse ne sera plus possible 10 minutes après le début du cours.

Art. 3 : Tenue
Les élèves doivent se présenter dans une tenue de danse correcte et les cheveux attachés.
Pour les élèves travaillant en chaussettes et par soucis d'hygiène, merci de vous munir de chaussettes propres. Les baskets utilisées en salle (street jazz, hip-hop) doivent être obligatoirement des baskets prévues à cet effet.

Art. 4: Comportement
Il est strictement interdit : de mâcher du chewing-gum en cours, de porter des bijoux, de laisser son portable allumé, de marcher en chaussures de ville dans la salle de danse.
Les élèves doivent respecter leur professeur et les autres élèves. En cas de non-respect et de comportement « agressif » ou perturbateur, un élève pourra se voir exclu des cours.

Art. 5: Vestiaire
Il est recommandé de ne pas laisser d'argent, de bijoux, de téléphones portables ou d'objets de valeur dans les vestiaires. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
Merci de respecter les lieux, en les laissant propres en les quittant.

Art.6 : Certificat médical
Les élèves doivent présenter dès le premier mois d'adhésion un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la danse. Ce certificat doit être renouvelé chaque année. Le cas échéant et pour des raisons de sécurité l'adhérent peut se voir refuser le cours jusqu'à présentation du document.

Art. 7: Cotisation
L'inscription à un cours de danse et la cotisation sont valables pour l'année scolaire en cours.
Aucune cotisation ne sera remboursée.
Le paiement de la cotisation s'effectue impérativement lors de l'inscription. Les chèques seront encaissés (le 5 du mois) en début d'année (règlement en 1 fois), au début de chaque trimestre (règlement en 3 fois) ou possibilité d'étaler jusqu'à 8 chèques.

Art. 8: Absences
En cas d'absence, l'élève doit prévenir l'association ou son professeur. A la deuxième absence non justifiée, un message sera adressé aux parents de l'élève.
Les cours ne pourront pas être remboursés, toutefois, l'élève pourra rattraper une ou plusieurs absences dans la technique de son choix, exclusivement dans le trimestre en cours. Au-delà, les cours seront perdus.

Art. 9: Planning
L'association se réserve le droit de modifier les horaires des cours pendant l'année, voire d'annuler un cours s'il y a moins de 3 personnes inscrites.
Les cours n'ont pas lieu les jours fériés et durant les vacances scolaires.

Art.10 : Communication
Si les parents souhaitent rencontrer les professeurs, pour quelque raison que ce soit, il est recommandé de prendre rendez-vous afin que la discussion ne se fasse pas pendant un cours.

Art. 8: Spectacle
A la fin de chaque année scolaire, un spectacle est organisé. S'ils veulent y participer, les élèves doivent s'y engager dès le 1er trimestre. La présence de chacun est indispensable aux répétitions générales. Une cotisation pour les costumes sera demandée. Les spectateurs devront s'acquitter d'un droit d'entrée. Un film et des photographies mis à la vente sont réalisés par nos partenaires.

Art. 9 : Droit à l'image
Les élèves et/ou leur représentant, autorisent Backstage, et ses partenaires, à utiliser les images prises lors des cours et des spectacles/manifestations à des fins promotionnelles, de communication ou d'exposition. Si l'adhèrent (ou son représentant légal) refuse, il se doit d'en faire la demande écrite fondée en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Pour cela il doit se rapprocher du bureau de Backstage.

Art. 10 : Non-respect du présent règlement
En cas de non-respect du règlement intérieur, des sanctions peuvent être prises, du renvoi temporaire à l'exclusion définitive de Backstage Danse.